



Le 24 septembre 2013

Par courriel, dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2014-2015
Votre dossier : R-3854-2013
Notre dossier : R048122

Chère consoeur,

En réponse à votre lettre du 20 septembre dernier concernant le déroulement de l'audience relative aux mesures visant les exploitations agricoles, le Distributeur transmet les informations suivantes:

- le Distributeur n'entend pas faire de présentation et se réserve 10 minutes pour l'adoption de la preuve et émettre certains commentaires, le cas échéant ;
- les témoins du Distributeur seront M. Marcel Côté, chef Tarification, prévision et caractérisation, et M. François Hébert, directeur Affaires réglementaires;
- le Distributeur se réserve 20 minutes au total pour les contre-interrogatoires;
- le temps requis pour l'argumentation est de 20 minutes.

Le Distributeur est confiant que l'audience pourra être complétée le 27 septembre et demande à la Régie de favoriser ce scénario. En conséquence, selon le Distributeur, toutes les plaidoiries devraient être entendues ou reçues dès vendredi, ou lundi si l'audience est prolongée à cette date, afin de permettre au Distributeur d'y répliquer séance tenante, le cas échéant.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser, avocat
EF/jg